



Corporation de Gestion
de la Voie Maritime
du Saint-Laurent

The St. Lawrence
Seaway Management
Corporation

Plan d'accessibilité 2023 à 2026

1^{er} juin 2023

La Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent

Sommaire

La Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent (CGVMSL) a la responsabilité de gérer la circulation des navires dans la Voie maritime du Saint-Laurent dans les eaux Canadiennes. Les 15 écluses de la Voie maritime binationale du Saint-Laurent (13 au Canada et 2 aux États-Unis) relient le bas Saint-Laurent aux Grands Lacs et permettent aux navires de circuler entre Montréal et le lac Érié, ce qui représente une dénivellation de 168 mètres.

Nous interagissons principalement avec des intervenants de la communauté maritime qui transportent des marchandises dans la Voie maritime. Il arrive que les membres du public interagissent avec nous lorsqu'ils traversent les écluses de la Voie maritime avec des embarcations de plaisance, ou s'ils consultent notre site Web pour obtenir plus de renseignements sur la Voie maritime. Nous interagissons aussi avec des agences gouvernementales pour discuter de questions concernant notre ressource commune qu'est la voie navigable.

Pour élaborer ce plan, nous avons réfléchi à la façon dont nous pourrions améliorer l'accessibilité des différents volets de la CGVMSL. Voici les sept différents domaines que nous avons examinés :

- Le cadre bâti
- L'emploi
- Les technologies de l'information et des communications
- Les communications
- Les programmes et services des Ressources Humaines
- Les approvisionnements
- Le transport

Dans chacun de ces domaines, nous nous sommes penchés sur les obstacles à l'accessibilité et nous avons réfléchi à la façon dont nous pourrions les éliminer.

Certains d'entre eux ont déjà été abordés dans le cadre de notre Plan d'action sur l'équité en matière d'emploi.

Nous avons également demandé l'avis des personnes en situation de handicap. Nous avons fait parvenir un sondage à nos employés et leur avons demandé de nous faire part de leurs commentaires sur l'accessibilité de nos lieux de travail. Nous avons aussi organisé un groupe de discussion composé de personnes en situation de handicap qui nous ont fait part de leurs commentaires sur notre site Web, nos médias sociaux et nos pratiques de recrutement. Ces informations nous ont aidés à mieux connaître les obstacles afin de décider quels éléments devaient être intégrés dans notre plan d'accessibilité.

Mesures prévues dans notre plan d'accessibilité

Nous prévoyons d'améliorer l'accessibilité à la CGVMSL en prenant les mesures suivantes :

- Former tous les employés sur les situations de handicap, l'accessibilité et les accommodements.
- Tenir compte de l'accessibilité chaque fois que nous construisons, rénovons ou acquérons un nouvel emplacement.
- Apporter des modifications à nos bureaux actuels pour les rendre plus accessibles.
- Revoir nos plans d'évacuation d'urgence pour nous assurer qu'ils contiennent des instructions pour les personnes en situation de handicap.
- Former les gestionnaires sur les accommodements pour les employés en situation de handicap.
- Veiller à ce que les gestionnaires soient tenus responsables de l'aménagement d'un milieu de travail équitable.
- Former les employés concernés sur la façon de soutenir les personnes en situation de handicap au cours du processus d'embauche et de recrutement.

- Veiller à ce que les personnes en situation de handicap ne soient pas confrontées à des obstacles susceptibles d'entraîner leur licenciement.
- Élaborer un plan pour recruter davantage d'employés en situation de handicap.
- Mettre à jour notre site Web des carrières (où les gens peuvent poser leur candidature à des emplois) par une nouvelle version plus accessible.
- Mettre à jour notre intranet (site Web interne utilisé uniquement par les employés) par une nouvelle version plus accessible.
- Apporter des modifications à notre principal site Web public pour le rendre plus accessible.
- Élaborer des directives sur la manière d'organiser des réunions accessibles, et les communiquer à tous les employés.
- Créer des documents publics dans des formats accessibles et communiquer aux employés des informations sur la façon de créer des documents accessibles.
- Veiller à ce que les vidéos que nous créons soient sous-titrées.
- Fournir des informations aux employés sur la façon de créer des messages accessibles sur les médias sociaux.
- Créer des informations pour les employés sur la façon de s'assurer que les biens et services qu'ils achètent (approvisionnement) sont les plus accessibles possible.

Commentaires et gestion de la correspondance

Nous sommes ouverts aux commentaires sur notre plan et sur l'accessibilité à la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent. Vous pouvez nous faire part de vos commentaires en communiquant à l'adresse :

Courriel : accessible@voiemaritime.ca

Courrier : Siège social, 202, rue Pitt, Cornwall (Ontario), K6J 3P7

À l'attention du Gestionnaire, relations gouvernementales et communautaires

Téléphone : 613-932-5170, appuyez sur le « 4 » pour l'accessibilité

En ligne : Visitez la page « [Nous joindre](#) » de notre site Web. À l'aide du formulaire de commentaires, sélectionnez « Accessibilité » dans le menu déroulant.

Table des matières

SOMMAIRE	2
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	7
1.1 Déclaration d'engagement.....	7
1.2 Coordonnées et processus pour la transmission des commentaires	7
1.3 Autres formats du plan	8
1.4 Définitions.....	9
1.5 Description de la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent....	9
2 DOMAINES DÉCRITS DANS LA PARTIE 5 DE LA LOI CANADIENNE SUR L'ACCESSIBILITÉ (LCA)	10
2.1 Initiatives dans l'ensemble de l'organisation.....	10
2.2 Le cadre bâti.....	10
2.3 Emploi	12
2.4 Les technologies de l'information et des communications (TIC).....	14
2.5 Communications autres que les technologies de l'information et des communications	15
2.6 Acquisition de biens, de services et d'installations	16
2.7 Offre de programmes et de services	17
2.8 Transport.....	17
3 CONSULTATIONS	17
4 CONCLUSION	18

Renseignements généraux

1.1 Déclaration d'engagement

La CGVMSL est heureuse de faire connaître son plan d'accessibilité au grand public. Ce plan a été mis au point en consultation avec les employés et avec d'autres personnes canadiennes vivant en situation de handicap. Nous nous engageons fermement à respecter ce plan et à apporter les changements qui amélioreront notre accessibilité. Notre plan d'accessibilité est ambitieux, mais nous pensons que ces changements sont nécessaires et qu'ils contribueront à la participation pleine et égale des personnes en situation de handicap.

1.2 Coordonnées et processus pour la transmission des commentaires

La CGVMSL accueille volontiers les commentaires, y compris ceux soumis de façon anonyme, de ses employés, de ses clients et des membres du public concernant l'accessibilité à la CGVMSL et le présent plan. Nous examinerons les commentaires reçus en toute bonne foi et prendrons des mesures pour éliminer les obstacles mis en évidence par ces commentaires.

Vous pouvez nous faire part de vos commentaires sur l'accessibilité à la CGVMSL ou sur le présent plan en communiquant à l'adresse :

Courriel : accessible@voiemaritime.ca

Courrier : Siège social202, rue Pitt, Cornwall (Ontario), K6J 3P7

À l'attention du Gestionnaire, relations gouvernementales et communautaires

Téléphone : 613-932-5170, appuyez sur le « 4 » pour l'accessibilité

En ligne : Visitez la page « [Nous joindre](#) » de notre site Web. À l'aide du formulaire de commentaires, sélectionnez « Accessibilité » dans le menu déroulant.

Nous accuserons réception de tout commentaire qui n'est pas soumis de manière anonyme.

Vos commentaires contribueront à l'élaboration des futurs plans d'accessibilité.

1.3 Autres formats du plan

Vous pouvez demander d'autres formats du présent plan en communiquant avec la CGVMSL :

Courriel : accessible@voiemaritime.ca

Courrier : Siège social, 202, rue Pitt, Cornwall (Ontario), K6J 3P7

À l'attention du Gestionnaire, relations gouvernementales et communautaires

Il est possible de télécharger immédiatement une version électronique de ce plan (compatible avec les technologies d'assistance) à partir de notre site Web :

<https://grandslacs-voiemaritime.com/fr/a-propos/corporation-de-gestion-de-la-voie-maritime-du-saint-laurent/cgvmsl-plan-daccessibilite>

La CGVMSL fournira les autres formats ci-dessous dans les 15 jours suivant la demande initiale :

- Imprimés
- Gros caractères (taille de police augmentée)

La CGVMSL fournira les autres formats ci-dessous dans les 45 jours suivant la demande initiale :

- Braille (système de points en relief que les personnes aveugles ou malvoyantes peuvent lire avec leurs doigts)
- Audio (enregistrement d'une personne lisant le texte à haute voix)

1.4 Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent à l'ensemble du présent plan :

Handicap : Toute déficience ou différence dans les capacités physiques, mentales, intellectuelles, cognitives, d'apprentissage ou de communication. Les handicaps peuvent être permanents, temporaires ou évoluer dans le temps.

Obstacle : Tout ce qui peut empêcher les personnes en situation de handicap de participer pleinement et de façon équitable. Les obstacles peuvent être architecturaux, technologiques, comportementaux, informationnels ou communicationnels, ou peuvent être le résultat d'une politique ou d'une procédure.

Accessibilité : La façon de concevoir des produits, des appareils, des services, des environnements, des technologies, des politiques et des règles pour permettre à toutes les personnes, y compris les personnes en situation de handicap, d'y accéder.

1.5 Description de la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent

La CGVMSL est responsable de gérer de façon sécuritaire, efficace et respectueuse de l'environnement la circulation dans les eaux canadiennes de la Voie maritime du Saint-Laurent. Nous sommes également responsables de l'exploitation, de la gestion et de l'entretien d'un réseau de ponts mobiles et d'écluses dans l'ensemble de la Voie maritime. Les quinze écluses de la Voie maritime binationale du Saint-Laurent (13 au Canada et 2 aux États-Unis) relient le bas Saint-Laurent aux Grands Lacs et permettent aux navires de circuler entre Montréal et le lac Érié, ce qui représente une dénivellation de 168 mètres.

La CGVMSL a des emplacements au Québec et en Ontario. La CGVMSL interagit avec différents intervenants des secteurs du transport maritime nationaux et internationaux. Les membres du public peuvent interagir avec la CGVMSL s'ils naviguent dans la Voie maritime avec leurs embarcations de plaisance, s'ils utilisent l'un de nos ponts ou

lorsqu'ils consultent les pages LinkedIn et Carrières de la CGVMSL. La CGVMSL interagit aussi avec des agences gouvernementales pour discuter de questions concernant notre ressource commune qu'est la voie navigable.

Comme le stipule l'article 78 de la Loi maritime du Canada, l'un des objectifs de la Voie maritime est de protéger les droits et les intérêts de ses collectivités voisines.

2 Domaines décrits dans la partie 5 de la Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA)

2.1 Initiatives dans l'ensemble de l'organisation

La CGVMSL s'est engagée à offrir une formation sur l'accessibilité dans l'ensemble de l'organisation. Cela nous aidera à faire en sorte que tous nos employés comprennent ce que signifie l'accessibilité et pourquoi c'est important. Cela permettra aussi à tout le monde de comprendre ce que sont les accommodements et à quoi ils servent. Nos consultations auprès des employés nous ont appris que ces derniers souhaitaient en savoir plus sur les handicaps et sur l'accessibilité en général ainsi que sur la façon de rendre notre organisation plus inclusive pour les personnes en situation de handicap. La formation de nos employés nous aidera à améliorer l'accessibilité dans toutes les facettes de nos activités. Notre objectif en matière de formation à l'échelle de l'organisation est le suivant :

Objectif

- D'ici à mars 2024, la CGVMSL assurera la formation de ses employés en matière de handicap, d'accessibilité et d'accommodements.

2.2 Le cadre bâti

L'accessibilité au cadre bâti a un impact important sur la possibilité pour les personnes en situation de handicap d'accéder à un espace et d'y fonctionner de façon équitable. La CGVMSL possède plusieurs emplacements dans les deux provinces où elle exerce

ses activités. Il s'agit notamment des bureaux dans les lieux suivants : Saint-Lambert et Brossard, au Québec; Cornwall, Iroquois et St. Catharines, en Ontario.

Actuellement, aucun des emplacements de la CGVMSL n'est entièrement accessible. Plusieurs de nos emplacements ont été construits dans les années 1950 et 1960. Nous avons apporté quelques améliorations en matière d'accessibilité, comme l'installation d'ascenseurs, la mise en place d'une signalisation et l'achat de mobilier de bureau ergonomique. Il ne serait pas pratique, voire impossible de rendre totalement accessibles à tous certains aspects de nos cadres bâtis actuels. Nous nous sommes engagés à rendre toutes les nouvelles constructions aussi accessibles que possible. Voici quels sont nos objectifs en matière d'amélioration du cadre bâti à la CGVMSL :

Objectifs

- Dès maintenant, la CGVMSL veillera à ce que l'accessibilité soit une considération importante chaque fois que nous effectuons une rénovation majeure ou que nous construisons un nouvel emplacement.
- D'ici à juin 2025, la CGVMSL procédera à un examen de ses plans d'évacuation d'urgence. Dans le cadre de cet examen, nous veillerons à ce que tous nos plans comprennent des informations sur la manière dont les personnes en situation de handicap doivent participer aux situations d'urgence et aux évacuations.
- D'ici à juin 2025, la CGVMSL procédera à la mise à niveau de l'accessibilité de ses emplacements existants. Si elles ne sont pas déjà en place, ces mises à niveau comprendront :
 - L'amélioration de la signalisation de nos espaces de stationnement accessibles;
 - L'augmentation du contraste des couleurs des portes et des autres objets.
- D'ici à juin 2027, la CGVMSL adoptera d'autres améliorations, notamment :
 - L'installation d'ouvre-portes automatiques sur les portes des espaces de bureaux;

- L'amélioration de l'accessibilité à nos espaces de bureaux grâce à l'installation de rampes.

2.3 Emploi

La CGVMSL emploie un peu moins de 500 personnes. Certaines de ces personnes occupent des emplois saisonniers, car la Voie maritime est ouverte à la circulation des navires uniquement au printemps, à l'été et à l'automne. La CGVMSL emploie des personnes occupant des postes dans les domaines de l'administration de bureau, de l'ingénierie et de l'exploitation. Une grande partie du travail effectué par le personnel de l'entretien est de nature physique et comprend des activités comme le soudage, l'usinage, la réparation des infrastructures et les tâches d'entretien des écluses. Depuis 2020, certains employés travaillent selon un modèle hybride, une partie du travail étant effectuée de façon virtuelle ou en télétravail, le cas échéant.

Nous répondons de façon ponctuelle à toutes les demandes d'accommodement et nous nous efforçons de supprimer les obstacles à l'accessibilité dès qu'ils nous sont signalés. Nous avons toutefois reçu des commentaires concernant la procédure d'accommodement, selon lesquels elle n'est pas bien définie et les employés ne connaissent pas toujours la bonne façon d'y accéder. Nous nous efforcerons de modifier notre démarche en ce sens.

La Corporation a créé un plan triennal d'équité en matière d'emploi qui s'échelonne de 2022 à 2025. Plusieurs des objectifs de notre plan triennal d'équité en matière d'emploi sont les mêmes que les objectifs du présent plan d'accessibilité. Au cours de la dernière année, nous avons pris des mesures pour contribuer à faire en sorte que notre milieu de travail soit accessible et accueillant pour les personnes en situation de handicap. Voici certaines des mesures que nous avons déjà adoptées :

- Nous avons revu notre processus d'embauche afin de nous assurer que les personnes nouvellement employées sont à l'aise de divulguer leur handicap.

- Nous avons créé un plan pour faire en sorte que notre bulletin d'information, nos affiches et nos autres documents présentent des illustrations et des sujets plus diversifiés.
- Nous avons veillé à ce que nos communications relatives au recrutement et à l'embauche contiennent des messages sur la diversité.
- Nous incluons une déclaration sur les accommodements raisonnables dans toutes les offres d'emploi.

Voici quels sont nos objectifs en matière d'amélioration de l'accessibilité de l'emploi à la CGVMSL :

Objectifs

- D'ici à mars 2024, la CGVMSL veillera à ce que l'ensemble des gestionnaires et des personnes responsables des accommodements reçoivent une formation sur le processus, sur les motifs et sur l'obligation légale d'offrir des accommodements.
- D'ici à mars 2024, la CGVMSL créera un cadre pour s'assurer que les gestionnaires sont tenus responsables des initiatives en matière d'équité et du maintien d'un milieu de travail équitable.
- D'ici à mars 2024, la CGVMSL mettra au point une formation, ou fera l'acquisition d'une méthode de formation, sur la façon de soutenir les personnes en situation de handicap tout au long du processus de recrutement et d'embauche. Nous veillerons à ce que toutes les personnes concernées qui travaillent dans le domaine du recrutement participent à cette formation.
- D'ici à mars 2024, nous examinerons toutes les cessations d'emploi prévues (lorsqu'un employé est licencié) pour savoir s'il existe des facteurs susceptibles d'avoir une plus grande incidence sur les personnes en situation de handicap que sur les autres employés. Si nous constatons que certaines de nos pratiques ne sont pas équitables, nous prendrons des mesures pour les modifier.

- D'ici à mars 2025, la CGVMSL élaborera un plan de recrutement ciblant les personnes en situation de handicap. Cela peut nécessiter un partenariat avec des organismes communautaires et la participation à des salons de l'emploi pour les personnes en situation de handicap. Nous espérons que cela nous permettra éventuellement d'embaucher davantage de ces personnes.
- D'ici à juin 2025, la CGVMSL procédera à un examen de ses affichages de postes. Lors de cet examen, nous nous assurerons que les exigences énumérées correspondent bien au poste spécifique et que nous n'excluons pas accidentellement les personnes en situation de handicap.

2.4 Les technologies de l'information et des communications (TIC)

Nous avons examiné nos systèmes des TI afin de déterminer leur degré d'accessibilité. Nous avons constaté qu'un grand nombre des produits que nous utilisons présentent une bonne capacité d'accessibilité et que les obstacles sont mineurs. Par exemple, notre site Web destiné au grand public présente quelques obstacles qui peuvent les rendre difficiles à consulter, mais auxquels il est facile de remédier. Plusieurs personnes en situation de handicap nous ont fait savoir que, dans l'ensemble, il leur est facile d'utiliser et de consulter le site Web. Voici quels sont nos objectifs en matière d'accessibilité des technologies de l'information et des communications à la CGVMSL :

- D'ici à juin 2025, la CGVMSL remplacera son site intranet (un site Web utilisé par ses employés). Le nouveau site intranet sera conçu pour être aussi accessible que possible par toutes les personnes qui l'utilisent.
- D'ici à juin 2025, la CGVMSL apportera des mises à niveau mineures à son site Web destiné au grand public afin d'en améliorer l'accessibilité. Elles comprennent notamment :
 - S'assurer que les en-têtes sont codés correctement.
 - S'assurer qu'il est possible d'accéder à toutes les sections du site Web avec un clavier seulement.
 - S'assurer qu'un texte d'accompagnement est associé à toutes les images.

2.5 Communications autres que les technologies de l'information et des communications

Notre équipe des communications a créé un guide de rédaction et de style qui comprend des informations sur la manière de rendre les documents et les textes accessibles aux personnes en situation de handicaps divers. Nous nous sommes engagés à tenir ce guide à jour et à partager ces informations avec tous les employés. Nous nous sommes également engagés à faire en sorte que nos documents, nos vidéos, nos réunions et nos comptes de médias sociaux soient accessibles à tous. Nos objectifs pour améliorer l'accessibilité des communications sont les suivants :

Objectifs

- D'ici à juin 2025, la CGVMSL créera un ensemble de normes pour rendre les réunions internes accessibles, et distribuera ces directives à tous les employés. Ces directives comprendront notamment les suggestions suivantes :
 - Faire en sorte que les documents soient transmis avant les réunions.
 - Faire en sorte que les sous-titres soient automatiquement activés dans les plateformes virtuelles, lorsque cette fonction est offerte.
 - Demander aux personnes d'activer les caméras lorsqu'elles prennent la parole.
- D'ici à juin 2026, nous nous assurerons que tous les documents externes que nous créons et que nous distribuons sont publiés dans des formats accessibles. Les documents externes sont des documents qui seront vus par d'autres personnes que nos employés (comme le grand public, les capitaines des navires, etc.). Nous prendrons des mesures pour nous assurer que les documents en format PDF sont accessibles.
- D'ici à décembre 2023, nous distribuerons le guide de rédaction et de style (qui comprend des renseignements sur l'accessibilité) à tous les employés. Nous mettrons ce guide de style à jour si nous obtenons de nouveaux renseignements

sur les pratiques exemplaires en matière d'accessibilité dans les communications.

- À compter de juin 2025, toutes les vidéos créées par la CGVMSL seront accompagnées de sous-titres. Pour toutes les vidéos que nous ne créons pas, mais que nous choisissons de publier ou de distribuer, nous fournirons une transcription écrite de l'information contenue dans la vidéo lorsque les sous-titres ne sont pas disponibles.
- D'ici à juin 2024, la CGVMSL créera une fiche de conseils sur « l'accessibilité des médias sociaux » et la distribuera à tous les employés qui travaillent avec nos comptes de médias sociaux. Cette fiche de conseils présentera notamment :
 - Des instructions sur la façon d'écrire le texte accompagnant les images.
 - Des instructions pour l'utilisation de mots-clics en casse mixte (c'est-à-dire lorsque vous mettez la première lettre de chaque mot en majuscule, par exemple #VoieMaritimeDuSaintLaurent)

2.6 Acquisition de biens, de services et d'installations

L'acquisition fait référence au processus d'achat de biens, de services et d'installations. L'accessibilité n'est pas actuellement une considération majeure pour l'approvisionnement au sein de la CGVMSL, mais nous sommes déterminés à apporter des changements dans ce domaine. Nos premières mesures pour garantir l'accessibilité de notre processus d'approvisionnement consisteront à générer et à partager des connaissances au sein de notre personnel sur la façon dont l'accessibilité doit être prise en compte au cours du processus d'approvisionnement. Notre objectif pour améliorer l'accessibilité de notre processus d'approvisionnement est le suivant :

Objectif

- D'ici à juin 2026, la CGVMSL créera des ressources pour nous aider à nous assurer que les biens et services que nous achetons (approvisionnement) sont aussi accessibles que possible. Nous créerons des listes de vérification et des renseignements pour aider les employés de la CGVMSL à déterminer quand et

comment ils doivent prendre en compte l'accessibilité lors de l'achat d'un nouveau produit ou d'un nouveau service.

2.7 Offre de programmes et de services

Nos programmes et services concernent principalement l'exploitation et l'entretien des écluses et des ponts de la Voie maritime du Saint-Laurent, ainsi que la gestion de la circulation des navires. Les services que nous fournissons aux personnes comprennent le partage de l'information avec le grand public et la communication directe par l'intermédiaire de notre site Web et de notre équipe de services à la clientèle pour les clients de la navigation commerciale et les utilisateurs d'embarcations de plaisance. Les améliorations que nous apporterons à nos pratiques de communication et à nos technologies de l'information et des communications contribueront à rendre nos programmes et services plus accessibles.

Nous nous sommes engagés à accepter les commentaires sur l'accessibilité de nos programmes et services. Nous apporterons des modifications à nos programmes et services, le cas échéant, à mesure que nous recevrons les commentaires du public et de nos clients.

2.8 Transport

La CGVMSL n'assure pas le transport des passagers, nous n'avons donc pas d'objectifs d'accessibilité dans ce domaine.

3 Consultations

Les sections suivantes du présent plan décrivent la façon dont les personnes en situation de handicap ont été consultées lors de sa préparation. Nous reconnaissons toutefois que les consultations doivent être permanentes et nous sommes déterminés à établir des relations de confiance avec les personnes en situation de handicap afin de mener des consultations efficaces à l'avenir.

Nous avons entrepris des consultations avec les employés en situation de handicap sous forme d'un sondage anonyme en ligne qui a été communiqué à tous les employés dans les deux langues officielles. Dans ce sondage, nous avons demandé aux employés en situation de handicap de nous faire part de leur expérience des obstacles à l'accessibilité au sein de la CGVMSL. Nous avons également invité les employés qui ne sont pas en situation de handicap à nous transmettre leurs commentaires sur les éléments qu'ils ont observés. La plupart des commentaires reçus dans le cadre du sondage portaient sur l'accessibilité de notre cadre bâti.

Nous avons aussi organisé un groupe de discussion avec des personnes en situation de handicaps divers. Ces personnes ne sont pas des employés de la CGVMSL, mais elles représentent des personnes susceptibles d'interagir avec nous ou de poser leur candidature pour occuper un poste chez nous. Nous leur avons demandé d'examiner notre processus de plainte, notre site Web, nos plateformes de médias sociaux, et aussi d'essayer d'entrer en communication avec la CGVMSL. Les commentaires les plus fréquents étaient que notre site Web est légèrement difficile à parcourir pour les personnes utilisant des lecteurs d'écran, que notre site Web sur les carrières n'est pas accessible et que nos communiqués de presse sont souvent publiés dans un format PDF non accessible. Les commentaires de nos employés et de ce groupe de discussion nous ont aidés à définir les objectifs d'accessibilité pour le présent plan.

4 Conclusion

Ce plan d'accessibilité vise à améliorer l'accessibilité à la CGVMSL. Nous nous sommes engagés à éliminer les obstacles actuels et à éviter qu'il existe des obstacles à l'avenir. Le présent plan est un document évolutif que nous réévaluerons régulièrement pour nous assurer que nous sommes en bonne voie d'atteindre nos objectifs. Nous continuerons à mener des consultations importantes avec les personnes en situation de handicap pour nous aider à orienter nos initiatives et nos plans futurs en matière d'accessibilité.